

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-768758

172276

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 6874 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CUIH ZAL AHMED

Date de naissance : 06/09/65

Adresse : 23 Lot E HAFI RUE 5 APRIL 7

Tél. : 05 23 71 27 38 Total des frais engagés : 292,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LAHOUAHMED INP 03 AV. 2 Mai Casablanca 22326263

Date de consultation : 23/05/23

Nom et prénom du malade : AYEBZAL TAREK Age : 51 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Angine de poitrine

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : 22/08/23

Le : 22/08/23

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SOULAIMA YOUSRA LAHLOU LAHLOU Brs «Les Jardins de California» de Fes Imm. 1 Califor 21 Tél. 05.22.21.98.94	03/05/2023	92.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

VOLET ADHERENT

Docteur Ahmed LAHLOU

Pédiatre

Ancien Chef de Clinique

du C.H.U de Strasbourg (FRANCE)

Pédiatrie Générale - Réanimation Néonatale

Echographie Pédiatrique

PHARMACIE SOULLA MARWA

YOUSRA LAHBABI LAHLOU

Rés "Les Jardins de California" 2^e

Bd. de Fes, Imm. 1 Casablanca, le

Casa. Tél: 05.22.21.98.94



الدكتور أحمد لحلو

اختصاصي في أمراض الأطفال و الرضع

طبيب اخصاصي سابق بالمستشفى الجامعي

استراسيور خ (فرنسا)

الانعاش - الفحص بالثلاجة

23/05/2023

OURHZAL MARWA

Aximycine 500 (1 flacon 100ml)

1 cac x 3 /j pendant 7j

Brufen (1 flacon)

1 cas x 3 /j pendant 5j

Doliprane 500 (1 boite)

1 sachet x 4 /j si fièvre

Megasfon 80 (1 boite)

1 cp x 2 /j à mettre sous la langue , si coliques

PPV 55DH70 LOT 260111
EXP 10/2025

PPV (DH) : 2250
Lot N° : 1
UT. AV : 1

DDI IEC

PPV 14DH40
PER 11/25
LOT 13807

Dr. Lahoua LAMMEL
PEDIATRE
INP : 97088930
903 Avenue 2 Mars Casablanca
Tél.: 05.22.21.98.94

06.61.19.62.60 ، شارع 2 مارس، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.52.62.63 / 05.22.52.70.83 - المحمول : 06.61.19.62.60
903, Avenue 2 Mars, 1^{er} étage Casablanca - Tél.: 05.22.52.62.63 / 05.22.52.70.83 - GSM : 06.61.19.62.60

INP 91088930